CARTE PISCICOLE

Réseau hydrographique principal

- Rivière de première catégorie
- Rivière de seconde catégorie
- Plan d'eau première catégorie
- Plan d'eau seconde catégorie
- Domaine public
- Le Bassin Versant de l'Auzène est en parcours sans tuer sur tout son linéaire

Lieux de pratiques spécifiques

- Gestion raisonnée, toc aux appâts naturels et mouche fouettée
- Gestion raisonnée, toutes techniques
- Sans tuer, toutes techniques
- Sans tuer, mouche fouettée
- Sans tuer, sandre, brochet et perche commune
- Réserve de pêche
- Pêche de la carpe de nuit
- Pêche de la carpe de nuit sur plan d'eau seconde catégorie
- Accessibilité Personne à Mobilité Réduite

Accueil / information

- Fédération de pêche (Vals-les-Bains)
- Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)

Modification de la taille minimale de capture de la Truite Fario dans le département de la Loire. Sur les parties des cours d'eau limitrophes Loire/Ardèche celles-ci passe à 23cm.

Rhône rive Isère uniquement pK 51.000 à 58.800

Rhône pK 60.000 à 68.500 (sauf pK 60.380 à 60.880)

Rhône rive Drôme uniquement pK 68.770 à 69.100

Lac de Vert

Rhône pK 69.500 à 75.550

Rhône pK 77.000 à 82.000

Rhône rive Drôme uniquement pK 82.000 à 83.000

Canal pK 83.000 à 85.300

Rhône pK 88.000 à 95.500

Bassin des Piérelles

Rhône rive Ardèche uniquement pK 95.500 à 98.250

Rhône pK 98.250 à 98.950

Rhône pK 101.000 à 103.000

Rhône pK 104.000 à 107.500

Canal pK 106.400 à 107.500

Rhône pK 110.500 à 112.100

Rhône rive Drôme uniquement pK 112.100 à 113.200

Rhône pK 113.200 à 117.000

Rhône rive Ardèche uniquement pK 117.000 à 118.500

Plan d'eau du Turzon

Rhône pK 126.000 à 130.000

Rhône rive Ardèche uniquement pK 130.000 à 134.200

Rhône pK 134.200 à 135.500

Rhône pK 141.000 à 147.000

Canal pK 142.700 à 143.700

Rhône pK 141.000 à 147.000

Rhône pK 148.500 à 151.950

Plan d'eau de Rieu

Rhône rive Ardèche uniquement pK 151.950 à 152.650

Rhône rive Ardèche uniquement pK 153.400 à 153.800

Rhône pK 153.800 à 171.500

Canal pK 164.550 à 165.000

Rhône pK 177.000 à 184.000

Ardèche - Lots 5 - 6 - 7 - Du rocher de Ranc au seuil dit de "la mouette"

0 10 20 Km

Cartographie : JN MAYET pour le collectif GeoScop (www.geo-scop.fr)

Sources : Fédération Départementale de Pêche d'Ardèche, IGN (route 500), ASTER GDEM (product of METI and NASA)

IMPORTANT

Depuis 2016, de nouvelles réserves de sécurité ont vu le jour à l'aval et l'amont des ouvrages hydroélectriques du fleuve Rhône.

Elles font l'objet d'Arrêtés Préfectoraux interdisant l'accès aux abords des ouvrages CNR
-Aménagement de Saint Vallier : N° 20161111-0013
-Aménagement de Bourg les valence : N° 2016090-0003
-Aménagement de Beauchastel : N° 2016105-0028
-Aménagement de Baix Logis Neuf : N° 2016116-0059
-Aménagement de Montélimar : N° 2016116-0060
-Aménagement de Donzère : N° 2016105-0027

Comment repérer une zone interdite d'accès ?

Plus de 200 panneaux supplémentaires sont installés depuis juin 2016 pour vous avertir des zones où il est interdit de se rendre. Un message qui sera aussi porté par la brigade départementale de l'Ardèche lors des contrôles sur le fleuve. Et par toutes les équipes de CNR présentes en continu le long du fleuve pour surveiller les ouvrages hydrauliques et informer.